



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection pédagogique
du second degré**

Inspection de l'Éducation nationale

Enseignement Technique – Enseignement Général

Affaire suivie par : Le groupe IEN ET STI

Sciences et Techniques Industrielles

Tél : 05 36 25 71 89/88

Mél : secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 5 septembre 2025

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale
Enseignement Technique
Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames et messieurs les enseignants
d'enseignement professionnel
des sections industrielles,
SEGPA, EREA, et Lycée Professionnel
s/c de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2025

Chères et chers collègues,

Tout d'abord, nous tenons à vous souhaiter une bonne rentrée scolaire et à vous exprimer nos vœux de pleine satisfaction professionnelle. Le groupe des inspecteurs de l'Éducation nationale - enseignement technique (IEN-ET) en sciences et techniques industrielles (STI) vous remercie pour votre investissement quotidien à travers les différentes actions engagées au service de la réussite des élèves. Nous en profitons également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie, et en particulier aux néo-contractuels et aux enseignants stagiaires qui suivront une année majeure dans la construction de leur professionnalisation.

La composition du groupe des IEN ET STI reste inchangée cette année. Vous trouverez en annexe la nouvelle répartition des filières au sein du groupe.

La [circulaire de rentrée 2025](#) détaille les priorités de l'année scolaire, déclinées en trois axes :

- Élever le niveau de tous les élèves et consolider les apprentissages fondamentaux
- Assurer la réussite de chaque élève dans une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité
- Permettre l'épanouissement de tous, élèves, professeurs, équipes dans une école qui protège et qui rassemble

Dans le cadre de vos missions d'enseignant, nous comptons sur votre engagement pour porter une attention particulière à ces priorités notamment en promouvant le principe de laïcité (120 ans de la loi de séparation des églises et de l'état), les valeurs de la république et en œuvrant activement contre toutes les formes de discriminations et d'inégalités.

En cette rentrée 2025 et quarante ans après la création du baccalauréat professionnel, [la réforme des lycées professionnels](#), engagée depuis septembre 2023, se poursuit. Cette réforme vise à assurer l'avenir de tous les élèves, en répondant au plus près à leurs besoins et aspirations, tout en poursuivant la promesse républicaine d'égalité des chances. Elle a pour ambition de renforcer l'attractivité des filières, de consolider les fondamentaux, et d'agir sur l'insertion professionnelle grâce notamment au parcours différencié. Nous tenons à vous remercier pour votre mobilisation dans le déploiement des mesures de la réforme, en particulier celles relatives au parcours différencié de fin d'année et au soutien au parcours. Concernant l'accompagnement à l'orientation de chaque jeune, le Plan Avenir est mis en œuvre dans tous les établissements dès la rentrée 2025. Le développement de la compétence à s'orienter nécessite un accompagnement progressif, inscrit dans la durée, construit collectivement par les équipes éducatives, avec les élèves eux-mêmes, leurs familles et en lien avec les partenaires du territoire. Éduquer à l'orientation, c'est lutter contre les assignations sociales, de genre et territoriales, et offrir à chaque jeune une égale liberté de choisir son avenir.

Des ressources sont disponibles en ligne :

- Une [page Éduscol dédiée à la réorganisation du cursus du baccalauréat professionnel](#) comporte une ressource pour l'organisation de l'année de terminale, ainsi que des fiches synthétiques "attendus de bac. Pro. – attendus de BTS" pour la préparation du parcours différencié de terminale et de consolidation en BTS.
- Des ressources académiques concernant les mesures 4 (parcours différencié) et 5.3 (parcours de consolidation) de la réforme des lycées professionnels sont en ligne sur le [portail académique](#).
- Les ambitions du [Plan Avenir](#)

Concernant la formation continue, le développement professionnel et plus particulièrement votre accompagnement dans l'application pédagogique des réformes, l'EAFC (l'École Académique de la Formation Continue), vous propose des formations transversales inscrites au [PRAF 2025-2026](#).

Les filières évoluent constamment (électricité automobile, rénovation énergétique des bâtiments...), et les possibilités de veille technologique se diversifient. Dans ce contexte, nous vous encourageons à vous engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, notamment à travers des périodes d'immersion en entreprise permettant de renforcer les liens avec le milieu économique et de nourrir vos pratiques pédagogiques.

Des ressources de formation, qui peuvent être utiles à tous les enseignants, titulaires comme contractuels, sont à disposition :

- Site académique : une [ressource disciplinaire](#) avec des conseils pour la prise de fonction et la mise en œuvre de l'enseignement des sciences et techniques industrielles
- Magistère : [Enseigner dans le second degré : accompagnement à la prise de poste](#)

L'IA constitue un enjeu et un apport potentiel pour l'éducation. Elle doit néanmoins être utilisée dans le respect d'un cadre éthique et juridique. [Le cadre d'usage de l'IA en éducation](#) publié en juin 2025 a pour objectif d'apporter des réponses claires aux interrogations légitimes de l'ensemble de la communauté éducative et des agents sur l'usage de l'IA en éducation.

Nous vous encourageons à vous saisir de ce sujet comme d'un outil au service de l'enseignement et des apprentissages, mais aussi pour soutenir votre "geste enseignant" (préparation de séance, aide à l'évaluation...). Nous vous invitons à vous rapprocher de votre inspecteur de filière pour évoquer avec lui votre intérêt pour ce nouvel objet de travail. Vous pouvez également accéder aux travaux menés par les Interlocuteurs Académiques pour le Numérique (IAN) de la voie professionnelle et les inspecteurs référents du numérique en suivant ce lien : [Intelligence Artificielle | Pearltrees](#). Il s'agit d'un bouquet documentaire issu de la recherche et d'une veille informationnelle (fondamentaux, kit de démarrage...) destiné aux enseignants souhaitant découvrir l'IA et engager une première réflexion.

Ressource académique : [Plan stratégique d'intégration de l'intelligence artificielle \(IA\)](#)

Le groupe de formateurs de formateurs STI, actif depuis six ans, est amené à s'élargir. Nous lançons un appel à candidatures pour celles et ceux qui souhaitent s'y engager. Ils sont invités à en informer leur inspecteur de filière.

Le groupe vous rappelle également que tous les enseignants titulaires peuvent prétendre à la préparation du CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique). La préparation à l'examen s'échelonne sur deux années de formation. Les informations concernant sa mise en œuvre sur l'académie sont disponibles sur [la page dédiée du site académique](#). Les registres d'inscription sont ouverts du mardi 02 septembre au vendredi 26 septembre 2025 inclus.

À propos du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), ce dernier fixe des rendez-vous de carrière ayant pour objectif d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles des enseignants, telles qu'explicitées dans le [«référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation»](#). Dans la perspective d'un rendez-vous de carrière, il est important de compléter le [document de référence de l'entretien](#), de mettre à disposition tous les documents professionnels jugés pertinents (organisation pédagogique du cycle, évaluations prévues, documents de suivi de compétences...), et de mettre à jour son CV dans l'application I-Prof. Ces rendez-vous de carrière seront réalisés par les inspecteurs de filière.

L'académie de Toulouse offre un environnement scientifique remarquable tant du point de vue de la recherche que de la culture scientifique. **La promotion des sciences et techniques industrielles doit se poursuivre.** Nous remercions les équipes déjà engagées et vous encourageons à en faire profiter pleinement tous vos élèves.

Chaque année il vous est possible de participer à de nombreux ateliers, concours, manifestations tels que :

- [Semaine de l'industrie](#) : Rendez-vous annuel incontournable entre l'enseignement et le monde professionnel, la Semaine de l'industrie vise à promouvoir les métiers et savoir-faire de ce secteur auprès des collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi. La prochaine édition se déroulera du **17 au 23 novembre 2025** (dates identiques à celles de la Semaine école-entreprises).
- [Semaine école-entreprises](#) : La Semaine école-entreprise est l'occasion de sensibiliser les collégiens et lycéens au monde économique et professionnel. La prochaine édition de la **Semaine École-Entreprise** se déroulera du **17 au 23 novembre 2025**.
- [Worldskills](#) : La compétition WorldSkills permet à des jeunes du monde entier de mesurer leur savoir-faire dans plus de 60 métiers.
- [Les génies de la construction](#) : Ce concours récompense le travail collectif et collaboratif d'une équipe d'élèves ou d'étudiants pour une production relative à la réalisation d'une construction ou d'un aménagement (maquette physique ou virtuelle, production numérique, concrétisation d'un projet...)
- [CGénial](#) : Le concours CGénial valorise l'enseignement des sciences et des technologies dans les collèges et lycées. Il permet aux jeunes, aidés de leurs enseignants, de présenter un projet didactique et innovant dans de nombreuses disciplines.
- [Concours général des métiers](#) : Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.
- [Un des meilleurs apprentis de France](#) : Ce concours a pour ambition de détecter les jeunes talents ayant de réelles compétences professionnelles et de leur permettre une meilleure insertion dans le monde du travail.
- [Je filme le métier qui me plaît](#) : « Je filme le métier qui me plaît » est un projet éducatif qui permet aux jeunes de faire découvrir le métier pour lequel ils se forment, à travers la réalisation de vidéos.

La rénovation des référentiels disciplinaires se poursuit. Les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE, ou d'un combinatoire de ces modalités d'accès. En formation initiale, la certification renforce la nécessité de suivre le développement des compétences des élèves ou des apprentis sur la totalité du cycle de formation. Elle induit la mise en place d'un suivi d'acquisition des compétences tout au long de la formation. Aujourd'hui, il existe des outils de suivi gérés par des interfaces éditeurs variés. Vous trouverez dans le lien suivant la [liste des plateformes validées par l'Éducation nationale](#) garantissant l'échange de données pour le renseignement du LSL et assurant ainsi l'interopérabilité à partir d'une plateforme numérique.

Les usages du numérique restent un incontournable de nos environnements. Le développement de ces compétences constitue un élément phare du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et, de la vie citoyenne, dans une société où l'environnement technologique évolue constamment.

L'utilisation de la plateforme PIX, déployée au sein des lycées, est obligatoire depuis 2019. Elle permet aux élèves de s'autoévaluer, de suivre leur progression et d'améliorer leurs compétences numériques. L'outil offre un suivi individualisé des acquis, vous permettant d'accompagner et préparer l'élève à la certification qui se déroule en fin de cycle 4 et au cycle terminal. Il est par ailleurs possible, pour chacun, de développer ses propres compétences numériques et de passer la certification PIX en tant qu'enseignant.

L'académie de Toulouse vous a attribué une **adresse professionnelle électronique** : nom.prenom@ac-toulouse.fr. L'utilisation de celle-ci s'impose dans le cadre de tout échange professionnel. L'ensemble des communications institutionnelles et des accès aux services nécessitent l'utilisation de cette adresse professionnelle.

La Santé et sécurité au travail sont des enjeux majeurs pour l'ensemble de la communauté éducative. Ils font partie intégrante de la formation dispensée à vos élèves et apprentis, et sont nécessaires pour la certification. Vous trouverez, sur le site académique « [Enseigner la Santé et Sécurité au Travail](#) », un accès aux formations et aux ressources utiles pour construire des situations d'enseignement intégrant ces notions. Nous renouvelons notre appel à la vigilance concernant le respect des règles de sécurité dans les salles de classe et les plateaux techniques.

Des ressources disciplinaires et pédagogiques vous sont proposées sur les sites suivants :

Site STI académie : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/sti/>

Site STI national : <https://eduscol.education.fr/sti/>

Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>

Le groupe STI reste à votre disposition pour vous accompagner dans les réflexions à engager et les démarches à mettre en œuvre.

**Les inspecteurs de l'Éducation Nationale
Sciences et Techniques Industrielles,**

**J. BLANC, J. DEL-REY,
N. PAQUET-DEOM, N. RODA, D. SÈRE, P. VACQUIER, N. WOLF**